

**CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT
OU
DE PROBLEMES MEDICAUX**

(en présence d'un secouriste)

Vous êtes témoin d'un accident ou d'un problème médical

Prévenez le sauveteur secouriste du travail (SST) qui doit

- 1. PROTEGER**
- 2. EXAMINER**
- 3. ALERTER**
- 4. SECOURIR** (à l'aide de la trousse d'urgence mise à sa disposition)

En cas d'accident : APPELEZ LE **18**

En cas de problème médical seul : APPELEZ LE **15** ou **112**

Donner les informations suivantes :

- 1. lieu de l'accident*
- 2. nature de l'accident*
- 3. nombre de blessés*
- 4. état des blessés*

- NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER
- INDIQUER LE NUMERO OU VOUS POUVEZ ETRE APPELE
- FIXER UN POINT DE RENDEZ-VOUS POUR GUIDER LES SECOURS

L'EVACUATION DU BLESSE OU DU MALADE SE FERA SELON LES CONSIGNES DETERMINEES PAR LES SERVICES D'URGENCE APPELES.

Date et signature du médecin du travail

Date et signature de l'employeur